

LA CIRCULAIRE N°3-2012
ACTION SOCIALE

Groupe de travail du 7 mars 2012 :
L'Action Sociale des retraités

Ce groupe de travail consacré à l'action sociale des retraités, s'est réuni sous la présidence du sous directeur des politiques sociales et des conditions de travail.

En avant propos, le président a abordé l'épineux sujet des délégations de signatures des délégués départementaux d'action sociale en réponse aux interventions des Fédérations, tout particulièrement celle de **FO** qui a sollicité un groupe de travail spécifique sur ce dossier.

Suite à l'application du décret 2005-850 relatif aux délégation de signatures, cette dernière ne sera accordée qu'aux délégués départementaux des services sociaux de catégorie A pour toutes conventions, toutes décisions, toutes pièces comptables et documents.

Même si M. GAZAVE s'est voulu rassurant quant à l'application du décret, les échanges, avant de fixer une date pour un groupe de travail spécifique, ont obligé **FO FINANCES** à intervenir et à lister toutes les incohérences et les dangers de ce texte sur le terrain.

FO FINANCES est intervenue sur les secours, et notamment sur la réactivité à laquelle les délégués doivent faire face en insistant sur la notion de confidentialité.

Face à ces inquiétudes, M.GAZAVE a argué que ce fonctionnement est celui actuellement en cours en Administration Centrale, et qu'il ne posait pas de problème majeur.

Suite à l'insistance de **FO FINANCES**, le sous directeur a convenu d'une date, le **27 mars**, où les sujets : délégations de signature, régies d'avance et mises à disposition seront à l'ordre du jour.

FO FINANCES a dénoncé le manque de transparence, notamment en direction des délégués départementaux, qui pourtant se voient enlever plusieurs de leurs prérogatives.

En l'état, l'application de ce texte va avoir des conséquences sur les personnels des délégations, mais également indirectement sur les agents.

FO FINANCES soupçonne le Secrétariat Général de faire revenir dans l'actualité le dossier avorté l'an dernier de régionalisation de l'action sociale ministérielle.

L'ACTION SOCIALE AU BÉNÉFICE DES RETRAITÉS

Le président a précisé que cette réunion s'inscrivait à la suite de l'état des lieux établi lors du groupe de travail du 20 juin 2006 !!

Au regard de la structure démographique des ministères économique et financier, le constat fait état d'une progression régulière des retraités depuis 6 ans.

S'agissant de la restauration, les retraités bénéficient de la restauration collective AGRAF (Paris et région parisienne), mais ils représentent moins de 1% des rationnaires.

Les chiffres des retraités fréquentant la restauration sur le reste du territoire sont inconnus.

Concernant le logement, aucun chiffre n'est établi ni sur le nombre, ni sur le type de logements occupés. En tout état de cause, aucune contrainte n'est faite aux retraités et futurs retraités pour restituer leur logement.

Les prêts leurs sont ouverts, tel que le prêt à l'amélioration de l'habitat.

Les séjours-vacances EPAF sont très demandés par les retraités. Entre 2008 et 2009, on constate une évolution constante de la fréquentation des centres de vacances.

S'agissant des tarifs, pour la prestation hôtelière, le prix est en fonction du quotient familial, il suit la baisse de revenus liée au passage à la retraite.

Des semaines « gratuité enfants de moins de 6 ans » hors période vacances scolaires, pour familles grands parents/petits enfants sont organisées. De plus, des tarifs uniques très intéressants en location basse et moyenne saison sont proposés. Enfin, dans certains sites de location, EPAF propose un tarif DUO permettant aux couples de retraités de payer le même prix, quel que soit le type de logement.

Chaque nouveau pensionné est destinataire du catalogue EPAF « Vacances pour tous » présentant des séjours entre mai et novembre.

Le budget d'initiative locale (BIL), consacre dans chaque département une part de crédit pour les retraités. Celle-ci est destinée principalement à des réunions amicales, excursions et sorties, actions de santé publique, repas de fin d'année et galette, séjours groupes.

Des actions, dites « Amitié Finances Industrie » représentent quelques centaines d'euros pour des aides et marques d'attention en réponse à des situations difficiles (envoi de fleurs pour un deuil, envoi de cartes de vœux, colis alimentaire). Cette procédure est particulièrement encadrée. Son montant ne dépasse généralement pas 100€.

Les retraités font appel tout comme les actifs au service social. Consultation, accompagnements, conseil, etc. 42% des demandes concernent la santé autour des problèmes liés à la perte d'autonomie. 29% des demandes sont liées aux questions budgétaires avec l'apparition de situations de surendettement.

En 2010, 307 aides pécuniaires ont été versées aux retraités.

Les retraités peuvent également bénéficier des prestations interministérielles, les chèques vacances par exemple. Enfin, l'aide ménagère à domicile qui avait été supprimée en 2008, a depuis le 1^{er} janvier 2012, été remise sur pied, sous certaines conditions.

Une demande a été émise d'intégrer les retraités dans les délégations syndicales des CDAS, avec voix délibérative. L'administration a répondu qu'elle n'était pas contre une participation des retraités mais seulement à titre d'expert, donc sans voix délibérative.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Pour FO FINANCES, les retraités des ministères économique et financier ont toute leur place dans les rangs des bénéficiaires des prestations d'action sociale.

Ce groupe de travail confirme bien que les prestations sont ouvertes à tous les retraités, même si l'on peut regretter une certaine carence de l'information en leur direction.

Dans un contexte professionnel, économique et social toujours plus difficile, et face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, FO FINANCES continuera à revendiquer une réelle politique d'action sociale au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette d'améliorer les conditions de vie des tous les agents, actifs et retraités.

Délégation FO FINANCES

Françoise PHELIX (titulaire), Sandrine CHARBONNIER (titulaire)